

# Créer un front progressiste pour la défense des bourses... d'études

**Arnaud Lismond**, CSCE, [almond@swing.be](mailto:almond@swing.be)

**Renaud Maes**, représentant de la FEF au Conseil supérieur des allocations d'études, [rmaes@ulb.ac.be](mailto:rmaes@ulb.ac.be)

**Une société inégalitaire et où, en particulier, l'accès à l'enseignement supérieur et aux savoirs est réservé aux jeunes issus des catégories sociales bénéficiant des plus hauts revenus... Est-ce de cela dont nous rêvons pour le XXI<sup>ème</sup> siècle ? Si ce n'est pas le cas, il est temps de nous mobiliser ensemble pour que la Communauté française réinvestisse massivement dans le développement des allocations d'études.**

## Pas d'argent, pas d'études ?

Les chiffres sont éloquentes. Selon une étude de l'Université Catholique de Louvain, la probabilité d'accès à l'université d'un(e) jeune dont le père est titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur est de 9,9 % et sa probabilité de réussite de la première année (sans redoublement) est de 3,6 % (soit un peu plus d'un tiers des jeunes ayant eu accès). Pour le jeune dont le père est titulaire d'un diplôme universitaire, cette probabilité d'accès à l'université est de 79,9 % et la probabilité de réussite est alors de 44,1<sub>1</sub> %.

Pour accéder à l'enseignement supérieur, il faut bien entendu avoir passé les différents filtres qui jalonnent le parcours jusqu'à son seuil. Dès l'école fondamentale, les résultats scolaires sont statistiquement fortement corrélés à l'origine sociale. Si pour certains l'institution scolaire est bien individuellement un outil d'émancipation, force est de constater qu'elle reste globalement un instrument de transformation du capital économique (niveau de revenus) des parents en capital symbolique (niveau de diplômes) des enfants, c'est-à-dire de reproduction des inégalités sociales et de légitimation de cette reproduction (que ce soit sous le couvert des « efforts », du « mérite » ou des « capacités naturelles »...)

Au-delà de la sélection générale qui opère déjà largement en amont, l'ac-

cès à l'enseignement supérieur et la réussite de ces études constitue, à l'heure de la massification de l'accès aux diplômes de l'enseignement secondaire supérieur<sub>2</sub>, un enjeu majeur en termes de démocratisation de l'accès aux savoirs, et par-delà de l'accès aux positions socioprofessionnelles et aux revenus. Un pays comme la Suède, par exemple, l'a bien compris et se révèle beaucoup plus démocratique du point de vue de l'accès aux études, certes grâce à un système d'école unique jusqu'à 16 ans, mais aussi à un dispositif d'allocations d'études incomparablement plus développé que le nôtre<sub>3</sub>. Pourquoi ce qui est réalisé là-bas ne pourrait-il l'être en Communauté française ?

## Renflouer massivement les bourses d'études

Notre système d'allocations d'études, qui a subi de lourds désinvestissements dans la fin des années

80 et durant les années 90, doit être massivement renfloué pour pouvoir réellement jouer un rôle « d'ascenseur social ». Il faut à la fois augmenter considérablement le montant des allocations, élargir le public qui peut en bénéficier et maintenir, parallèlement à la possibilité d'inscription, le bénéfice des allocations après échec.

L'accord de Gouvernement de juillet 2004 à la Communauté française prévoyait : « *Le Gouvernement continuera à promouvoir l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur et veillera tout particulièrement à en assurer le libre accès. Le maintien de la bourse d'étude en cas de redoublement (« année joker ») sera étendu à d'autres années que la première année d'étude. La politique d'augmentation progressive des bourses pour mieux rencontrer les besoins des étudiants sera poursuivie* ».

## C'est Voltaire qui l'a dit

« *Je crois que nous ne nous entendons pas sur l'article du peuple que vous croyez digne d'être instruit. J'entends par peuple la populace qui n'a que ses bras pour vivre. Je doute que cet ordre de citoyens ait jamais le temps ou la capacité de s'instruire, ils mourraient de faim avant de devenir philosophes, il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Si vous faisiez valoir comme moi une terre, et si vous aviez des charrues vous seriez bien de mon avis, ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bon bourgeois, c'est l'habitant des villes, cette entreprise est assez forte et grande.* »

Lettre à Etienne Noël Damilaville du 1<sup>er</sup> avril 1776

Les pages qui suivent devraient donner une vue panoramique du sujet. Nous avons demandé au cabinet de la Ministre de l'enseignement supérieur, Mme M-D Simonet, de présenter le système d'allocations d'études et les dernières mesures adoptées. Nous avons invité la Fédération des Etudiant(e)s Francophones à nous faire part de son point de vue. La parole a ensuite été largement donnée aux services sociaux universitaires. Enfin, nous avons recueilli le témoignage d'une personne qui a bénéficié d'une allocation d'études et de l'intervention du CPAS (RIS) à propos des difficultés rencontrées tout au long de

ses études avec cette institution pourtant chargée de l'aider. Avec la FEF, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion veut aller plus loin que les constats. Nous avons le projet d'inviter toutes les forces progressistes à réclamer avec nous « *Des allocations d'études suffisantes pour soutenir la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur* » et d'interpeller à ce sujet les responsables politiques.

Il s'agit selon nous d'un enjeu essentiel dans la lutte pour une société sans exclusion, pour une société réellement démocratique. A suivre...

(1) Marcel Crochet, « Inégaux face à l'entrée à l'université », Louvain, n°132, Octobre 2002, p.15. Cf. <http://www.ucl.ac.be/alumni/ucl/louv132-2.pdf>

(2) 20 % des Wallons de plus de 65 ans disposent d'un diplôme du secondaire supérieur. 50 % dans la tranche d'âge 45-54 ans disposent de ce diplôme et 70 % dans la tranche d'âge de 25 à 34 ans.

(3) Qui a notamment été présenté lors du Colloque sur « La Condition sociale étudiante », coorganisé par la FEF et par la Ministre de l'enseignement supérieur Madame Simonet, qui s'est tenu le 29 novembre 2006. Cf. Frédérique Lemery, La condition sociale étudiante en Suède (2006). [http://www.enseignement.be/prof/espaces/sup/condition\\_sociale/Fredérique%20Lemery%20Su%E8de%20condition%20sociale%20%E9tudiante.ppt](http://www.enseignement.be/prof/espaces/sup/condition_sociale/Fredérique%20Lemery%20Su%E8de%20condition%20sociale%20%E9tudiante.ppt)

## Des allocations d'études suffisantes pour soutenir la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur

**La FEF et le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion ont pour projet de lancer une plateforme : « Des allocations d'études suffisantes pour soutenir la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur » dont vous trouverez ci-après le texte fondateur. Des initiatives seront prochainement prises pour tenter d'y rallier le plus largement possible les forces associatives, syndicales et les citoyens eux-mêmes. A suivre...**

Alors que l'élargissement de l'accès à notre enseignement supérieur devrait constituer une priorité politique, tant par rapport aux exigences de qualification de plus en plus élevées du monde du travail qu'en termes de justice sociale, cet accès reste aujourd'hui peu démocratique et fortement lié aux revenus des parents<sub>1</sub>.

L'un des obstacles à cette démocratisation est notre système actuel d'allocations d'études, qui n'offre pas un soutien financier suffisant aux étudiants et aux familles. Notre enseignement supérieur est relativement ouvert, mais le système d'aide financière pour participer à la prise en charge du coût des études, pour les familles à revenus faibles ou moyens, est très insuffisante. Sur les 151.000 étudiants qui poursuivent des études supérieures, seuls

27.000 bénéficient d'une bourse, soit 18 %, tandis que 16.000 étudiants (10,6 %) voient leur demande de bourse refusée parce qu'ils ne remplissent pas les conditions de revenus ou académiques.

a) Le montant des allocations d'études normales est trop faible (en moyenne 790€ par an) et ne correspond plus du tout aux coûts d'une année d'études. Ce faible montant est dû à un désinvestissement dans les allocations d'études. Entre l'année 1986-87 et 2005-2006 l'allocation moyenne dans l'enseignement supérieur a diminué de 48 % par rapport à l'indice des prix.

b) Le plafond pour l'octroi est trop bas : actuellement un revenu annuel maximal imposable de 17.776,68€ pour un isolé + un enfant à charge et 23.245,35€ pour un couple avec

un enfant à charge. Or, par exemple, un couple dont l'un des conjoints est « secrétaire », titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires supérieures et a 15 ans d'ancienneté (revenu brut imposable annuel : 32.000€) et l'autre « ouvrier qualifié 1<sup>er</sup> échelon » dans la construction, dispose environ d'un revenu brut imposable annuel de 22.500€, ce qui place le couple (revenu annuel imposable de 54.500€) largement au-dessus du plafond de revenus avec un enfant à charge. C'est également le cas pour un isolé secrétaire de direction (gradué ou expérience utile), avec la même ancienneté, qui dispose d'un revenu brut imposable d'environ 36.000€. Les plafonds pour l'octroi doivent donc être substantiellement relevés.

Par ailleurs l'allocation d'études spéciale, plus élevée (en moyenne